

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 11/07/2024 - 3108 - 2013 B 00565 - 799 049 689 - 2 L E



## Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire  
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique  
RCS Nantes 330 356 700 Capital 430 000 euros

# S.A.S. 2LE

ROUTE DES ECOLES – 79220 SAINT OUENNE  
S.A.S. au capital de 10 000€  
R.C.S. NIORT 799 049 689

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

COMPTES APPROUVES PAR L'AGO DU

24/06/2024

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Grégoire BUNOT

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés  
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00

[cva@cvaexperts.fr](mailto:cva@cvaexperts.fr)

6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)  
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 [www.cvaexperts.fr](http://www.cvaexperts.fr)

## 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : ROUTE DES ECOLES 79220 SAINTE OUENNE

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : 

				Exercice N clos le, 31/12/2023	Exercice N-1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	52 188	AC	52 188		
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	2 789 130	CV	2 789 130	
Créances rattachées à des participations	BB		47 492	BC	47 492	127 412		
Autres titres immobilisés	BD			BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières	BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>2 888 810</b>	<b>BK</b>	<b>52 188</b>	<b>2 836 622</b>	<b>2 916 542</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	DIVERS	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
			Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	15 383	CA	15 383	27 498	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD		CE			
Disponibilités	CF	24 773	CG	24 773	46 531			
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		958		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>40 156</b>	<b>CK</b>	<b>40 156</b>	<b>74 987</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I à VI )</b>		<b>CO</b>	<b>2 928 965</b>	<b>IA</b>	<b>52 188</b>	<b>2 876 777</b>	<b>2 991 528</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE

Néant 

			Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 10 000 )		DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK )		DC			
	Réserve légale (3)		DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )		DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )		DG	2 061 254	1 871 786	
	Report à nouveau		DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	241 277	239 468	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées		DK	39 130	39 130	
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	2 352 661	2 161 384	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	<b>TOTAL (II)</b>		DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>		DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	500 092	792 596	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	20 174	4 188	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 851	3 772	
	Dettes fiscales et sociales		DY		29 589	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA			
<b>Compte régul.</b>	Produits constatés d'avance (4)		EB			
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	524 117	830 145		
Écarts de conversion passif (V)		ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	2 876 777	2 991 528		
<b>RENVIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	274 117	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	230 145	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF	
		services	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets	FJ		FK		FL		
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stock (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3)					FW	7 372	7 446
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX		
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS				
			- dotations aux provisions					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GB	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
Autres charges (12)					GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	7 372	7 446
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					GG	(7 372)	(7 446)
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	250 080	250 080
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GP	250 080	250 080
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	3 532	5 871
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	3 532	5 871
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	246 548	244 209
						GW	239 176	236 764



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

## ■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## ■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

## ■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### **Immobilisations incorporelles**

Il s'agit des frais d'établissement qui ont été amortis sur 3 ans.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

### **Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les honoraires et frais d'actes. Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

## ■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 part social de 1 euro.

**Variation des capitaux propres**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	10 000			10 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	1 872 786	189 468		2 062 254
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	239 468		239 468	
Résultat de l'exercice N		241 277		241 277
Amortissements dérogatoires	39 130			39 130
	2 161 384	430 745	239 468	2 352 661

**Fonds commercial****Néant****Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	2 789 130			2 789 130
Immobilisations financières - créances	127 412		79 920	47 492
	2 968 730		79 920	2 888 810

**Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
	52 188			52 188

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	-
	-	<i>Dégressive</i>	-
	-	<i>Exceptionnelle</i>	-

**Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	39 130			39 130
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges <sup>(1)</sup>				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	39 130			39 130

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>		-
	-	<i>Financier</i>		-
	-	<i>Exceptionnel</i>		-

**Biens pris en crédit-bail** **Néant**

**Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	47 492		47 492
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	15 383	15 383	
Charges constatées d'avance			
	62 875	15 383	47 492

**Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants <sup>(*)</sup>	92	92		
Emprunts bancaires <sup>(1)</sup>	500 000	250 000	250 000	
Emprunts & dettes financières divers <sup>(2)</sup>	20 174	20 174		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	3 851	3 851		
Dettes diverses				
Produits constatés d'avance				
	524 117	274 117	250 000	

<sup>(\*)</sup> Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 92

<sup>(1)</sup> Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

<sup>(1)</sup> Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 291 391

<sup>(2)</sup> Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 20 174

**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer ne nécessitent pas d'informations particulières.

**Valeurs mobilières de placement** **Néant**

**■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Chiffre d'affaires** **Néant**

**Ventilation de l'effectif moyen** **Néant**

**Rémunérations des dirigeants**

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

**Résultat exceptionnel** **Néant**

**Intégration fiscale**

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales M. BONNEAU ET SES FILS.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	- 2 101
	- 2 101

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 2 101
Impôt concernant le résultat exceptionnel	
	- 2 101

**Situation fiscale latente**

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 89 € antérieur à l'intégration fiscale.

## ■ AUTRES INFORMATIONS

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de la S.A.S M.BONNEAU ET SES FILS).

**Engagements financiers****Néant****Entreprises liées**S.A.S.M. BONNEAU ET  
SES FILS

Participations	2 789 130
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	47 492
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	-
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	250 080
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	-

**Filiales et participation à plus de 50 %**S.A.S.M. BONNEAU ET SES FILS  
20 ROUTE DES ECOLES  
79 220 SAINT OUENNE  
R.C.S NIORT 026 880 021

Capital	192 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	2 816 603
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 789 130
Valeur nette des titres détenus	2 789 130
Prêts et avances consentis	47 492
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	6 871 022
Résultat du dernier exercice clos	447 244
Dividendes encaissés	250 080

## 2 L E

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 euros  
Siège social : Route des Ecoles – 79220 SAINTE-OUENNE  
799 049 689 – RCS NIORT

---

### DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 24 JUIN 2024

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

#### DEUXIÈME DÉCISION – Affectation du résultat

---

L'Associé Unique décide d'affecter le **résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023** s'élevant à **+ 241.277 euros**, comme suit :

Origine de l'affectation :

- Bénéfice de l'exercice, la somme de ..... + 241.277 euros

Affectation :

- A titre de dividende global à l'Associé Unique, la somme de ..... 100.000 euros  
soit 10 euros par action
- Le solde au compte « Autres réserves », soit la somme de ..... 141.277 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

**Certifiée conforme**

Monsieur Frédéric GATTEPAILLE  
Président

